



## Avenants de contrat CDI , non notifiés sur mon contrat de travail

-----  
Par Serge

je reviens de congés, hier..ma hierarchie me demande de signer une feuille émargement , comme mes collègues , je suppose. Il s'agit d'effectuer une nouvelle tâche a ma fonction , ce qui aurait pu se faire , avec une communication plus claire, la ,on me met sur le fait accompli, vu que je n'ai pas le choix ,il s'agit de sécurité! Mais la personne qui travaille , encore a ce poste est toujours présente et c'est elle ( salarié,ée), qui effectue cette action normalement.suis je obligé de signer cette feuille d'émargement?je sent un malaise , j'ai 26ans d'ancienneté, si on me convoque, dois je me présenter avec un DP..merci pour votre reponse